

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 17

Présents : 12

Exprimés : 13
(dont 1 pouvoir donné)

Vote

Pour : 13

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 15 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20240322 01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt quatre le 22 mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 15h , s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **ENNADIFI Fatihha**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **ABRIC Charles** de l'association APF

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES a donné pourvoir à **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE

Absents :

membres élus : **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage ,

membres qualifiés : **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°1

Approbation procès verbal du conseil d'administration du 29 février 2024

Le Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 février 2024, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le procès verbal et pour ceux qui l'approuvent de le signer.

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration vote:

- Pour : 13
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

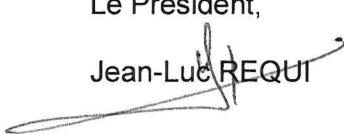
- ARTICLE 1 : APPROUVE le procès verbal de la séance du 29 février annexé à la présente délibération

- ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI



ANNEXE : procès verbal séance du 29 février 2024